

COMPTE-RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

le 9 AVRIL 2019 à 19H15

S.BARRE remet pouvoir à S.MAIGNAN
N.GOSSELIN remet pouvoir à A.DUMONT
J-P DELAPORTE remet pouvoir à P.PETIT
Agnès DUMONT élue secrétaire

oOo

Monsieur le Maire a préalablement établi et déposé, devant la place de chacun des conseillers et adjoints, un dossier de travail et d'informations qui leur est remis.

1 - LECTURE DU COMPTE RENDU PRECEDENT

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 26 Mars 2019 et demande préalablement si celui-ci appelle des observations.

Compte tenu qu'il n'y a pas d'observation écrite, le procès-verbal de la séance du 26 Mars 2019 est approuvé des présents et représentés.

2- COMPTE ADMINISTRATIF 2018 :

Monsieur le Maire précise au Conseil que la Commission Communale « Finances » s'est préalablement réunie pour préparer le budget. La proposition de budget a été établie en tenant compte de l'avis de chacun.

a) approbation du compte de gestion 2018 :

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, considérant la régularité des comptes, adopte le compte de gestion 2018 dressé par le Trésorier Municipal.

b) compte administratif 2018 :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, considérant la régularité des comptes, adopte sous la présence de Patrick JUNG le compte administratif 2018 dressé par le Maire Sascha MAIGNAN.

Section de Fonctionnement :

Dépenses:	116 679.21 €	Recettes:	139 038.28 €
Excédent 2018 :	22 359.07 €	Excédent antérieur:	99 636.87 €
		<u>Résultat de clôture :</u>	<u>121 995.94 €</u>

Section d'Investissement :

Dépenses :	47 801.25 €	Recettes:	42 801.91 €
Déficit 2018 :	4 999.34 €	Excédent antérieur:	7 712.11 €
		<u>Résultat de clôture:</u>	<u>2 712.77 €</u>

c) Affectation du résultat :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, le conseil municipal a délibéré. A l'unanimité des membres présents, il constate que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 121 995.94€. Il décide d'affecter la somme de 5 000€ en section de recette d'investissement et 116 995.94€ en section de recettes de fonctionnement.

3- ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2018:

Suite aux différentes lettres de demandes de subventions reçues en Mairie, par les associations de la commune, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les montants de celles-ci pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés d'inscrire au budget 2018 les subventions comme s'en suit:

• Le Club des Aînés de la Vallée de la Dordogne :	190€
• La CUMA :	250€
• Le Comité des fêtes	200€
• La SPA	150€

5- DELIBERATION TAUX D'IMPOSITION 2019 :

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter les taux des contributions directes pour l'exercice 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité des présents, les taux 2019 des contributions directes comme indiqués dans le tableau ci-dessous :

	<u>Taux appliqués par le Conseil Municipal 2018</u>	<u>Taux appliqués par le Conseil Municipal 2019</u>
<u>Taxe d'habitation</u>	8.89 %	8.89 %
<u>Taxe foncière sur le bâti</u>	10.77 %	10.77 %
<u>Taxe foncière sur le non bâti</u>	32.87 %	32.87 %

7- BUDGET PRIMITIF 2019 :

<u>FONCTIONNEMENT</u>		<u>INVESTISSEMENT</u>	
<u>DEPENSES</u>		<u>DEPENSES</u>	
Charges de gestion courante	204 836.18€	Dépenses d'équipement	116 238.65€
Charges financières	6 300.00€	Dépenses financières	18 000.00€
Charges exceptionnelles	1 500.00€		
Virement à la section d'investissement	45 000.00€	Opération Patrimoniale	
<u>TOTAL</u>	<u>257 636.18€</u>	<u>TOTAL</u>	<u>134 238.65€</u>

<u>RECETTES</u>		<u>RECETTES</u>	
		Résultat 2018 reporté	2 712.77€
Recettes de gestion courante	140 640.24€	Recettes d'équipement	80 500.00€
		FCTVA	1 025.88€
		Excédent de fonctionnement capitalisé	5 000.00€
Résultat 2018 reporté	116 995.94€	Virement section fonctionnement	45 000.00€
<u>TOTAL</u>	<u>257 636.18€</u>	<u>TOTAL</u>	<u>134 238.65€</u>

La section de fonctionnement est arrêtée à la somme de 257 636.18€ et la section d'investissement est arrêtée à la somme de 134 238.65€.

A noter que la participation pour le fonctionnement du RPI est arrêtée pour 2019 à la somme de 15 700.71€.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le Budget Primitif 2019 :

- **section de fonctionnement :** **229 062.87€**
- **section d'investissement :** **93 712.11€**

*L'ordre du jour est épuisé,
la séance est levée à 20h40*